

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 18 Avril 1951

Monsieur le Ministre,

Je vous remets ci-joint, la lettre que le Gouvernement français adresse au Gouvernement allemand au moment de la signature du Traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Cette lettre, dont le texte a été communiqué également aux Gouvernements Britannique et Américain, exprime les vues du Gouvernement français concernant les modifications des contrôles actuellement exercés en Allemagne et du Statut de la Ruhr, qui sont rendus nécessaires par l'établissement de la Communauté.

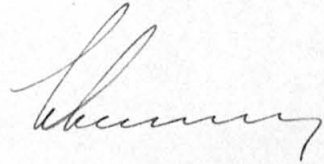
Ainsi qu'il est précisé, les mesures envisagées sont sous réserve de l'approbation des autres Gouvernements intéressés et devront faire l'objet de discussions entre ceux-ci à une date rapprochée. Le Gouver-

Monsieur D. J. STIKKER
Ministre des Affaires Étrangères
des Pays-Bas.

*Min. B2. 95 b. 1. Plan Schuman Algemeen
Deel IV*

Le Gouvernement français présentera le plus tôt possible
des suggestions en ce qui concerne la date et le
lieu de ces discussions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in cursive script, appearing to be 'L. Curran' or similar, written in dark ink.